



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

**Présents** : Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, Karine SEYMOUR, Laurent CHAUVEAU, Laetitia LAPAIX, Dany DUBOIS, Simone JULIEN, Hélène ZATKOWSKI, André DURAND, André VALETTE et Rozenn IRVOAS.

**Pouvoirs** : Florence HUC a donné pouvoir à Laurent CABANAS,  
Estelle FAURE a donné pouvoir à Laetitia LAPAIX,

**Absents excusés** : Pascal THIERRY et Serge PINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Rozenn IRVOAS.

### **1. Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Décision modificative**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en arrêtant les comptes de l'année 2015 on constate un déficit de 1024.37 € sur le chapitre 011 « charges à caractère général » dû à la régularisation de la consommation en électricité du terrain de rugby. Il est proposé de transférer 1024.37 € du chapitre 022 « dépenses imprévues » au crédit du compte 60612 « énergie-électricité ».

*Le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité.*

### **3. Modification des statuts du SDEHG**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le comité syndical du SDEHG a décidé d'engager une procédure de modification des statuts de l'établissement en vue de l'exercice de nouvelles compétences en matière de transition énergétique. Il est demandé à chaque commune adhérente de se prononcer sur la modification statutaire envisagée.

Les compétences optionnelles transférer au SDEHG sont les suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT)
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

La mise en œuvre de la modification des statuts proposée pourra intervenir suite à l'accord des deux tiers au moins des membres du SDEHG représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou par la moitié au moins des membres du SDEHG représentant les deux tiers de la population. La décision de modification sera prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

*Le conseil municipal propose que cette décision soit justifiée de manière plus approfondie pour être examinée au prochain conseil.*

### **4. Modification de la garantie du prêt MESOLIA**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la société SFHE (Arcade) ayant été absorbée par une de ses filiales, Mésolia-Habitat, la garantie d'emprunt prise par le conseil municipal en date du 17 décembre 2012 par délibération n°2012-6-3 doit être transférée en faveur de Mésolia-Habitat. Cette cession consiste plus globalement en une restructuration de patrimoine, un transfert de biens entre deux organismes d'habitation à loyer modéré du groupe Arcade, l'activité de production et de gestion des logements locatifs sociaux étant poursuivie en région Midi Pyrénées. Cette opération intervient afin de mieux répondre aux besoins de production de logements neufs exprimés par l'Etat et les collectivités dans le sud de la France.

Aux termes des dispositions de l'article L 443-13 alinéa 3, dans le cas d'une vente d'un élément de patrimoine immobilier d'un organisme d'habitation à loyer modéré à un autre organisme d'habitation à loyer modéré, les emprunts contractés pour sa construction, son acquisition ou l'amélioration sont transférés à l'acquéreur avec le maintien des garanties, sauf opposition des créanciers ou des garants dans les trois mois de la notification du projet de transfert de prêt lié à la vente.

*Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.*

## **5. Extinction des lumières du village**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un premier bilan provisoire sur l'extinction des lumières du village. Plusieurs incidents se sont produits :

- nous avons été contraints d'éteindre la RD2 car l'éclairage fait partie d'un circuit qui comprend l'avenue du château et 2 lotissements limitrophes,
- Plusieurs habitants de la RD2, chemin de la Fount et la rue des écoles ont manifestés leurs mécontentements,
- Un incident sans conséquences a eu lieu après minuit à la sortie du loto du Foyer Rural. Pour pallier au problème d'éclairage à la salle Gruvel des projecteurs ont été installés de manière à éclairer les cours et le parking à partir de la salle elle-même.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de se prononcer pour la poursuite ou non de l'expérience et, si besoin, sur les aménagements à faire.

*Le conseil municipal décide par 11 voix pour le changement d'horaire pour l'extinction de la RD2 de 1h à 5h30 et par 2 voix pour le rallumage définitif de la RD2.*

## **6. Bilan finances 2015**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un bilan financier pour l'année 2015. Les résultats exacts seront confirmés par le compte administratif fin janvier.

Pour la section de fonctionnement : on constate globalement un solde excédentaire de 99 977 € qui se rajoute au fond de roulement de 38 635 € soit au total 138 612 €. Cette situation est comparable à l'an dernier, l'affectation du résultat devrait être presque identique.

Pour la section d'investissement : on constate déficit de 9 102 € auquel s'ajoute les restes à réalisés de 10 500 € soit au total 19 602 €.

Sans recettes importantes en investissement, notre seule source reste l'autofinancement, c'est à dire l'excédent tiré du fonctionnement.

Le remboursement des capitaux des emprunts se montera à 75 407 € pour 2016 soit un gain de 2 000 € par rapport à 2015. En fonctionnement les intérêts diminuent que de 3 500 €.

Il apparait évident que pour financer les investissements prévus, un emprunt sera nécessaire. Son montant dépendra des investissements choisis en plus des travaux déjà actés comme le préau du groupe scolaire, le radar pédagogique, le plateau traversant, le mobilier scolaire.

Le débat d'orientation budgétaire devra permettre des décisions avant le budget primitif 2016.

## 7. Fixation de l'enveloppe Pool Routier 2016-2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SICOVAL demande de déterminer l'enveloppe Pool Routier 2016-2018.

- En fonctionnement, les dépenses sont intégralement à la charge de la commune.
- En investissement, deux cas se présentent :
  - Le pool routier proprement dit c'est-à-dire ce qui est relatif à la bande de roulement des voies communales (avec panneaux). A la suite d'un accord avec le Conseil départemental, ces travaux sont automatiquement subventionnés à hauteur de 51.25 %.
  - Les travaux non éligibles au pool routier (trottoirs, ralentisseurs, radars...). Dans ce cas, la subvention n'est pas automatique. Elle doit être demandée au Conseil Départemental.

Pour les dépenses sur notre commune, nous avons :

- En fonctionnement : le passage de l'épaveuse et le curage des fossés constituent l'essentiel des dépenses. On peut estimer à 7000 € les passages de l'épaveuse et à 6000 € les travaux de fossés. On estime donc à 15 000 € notre besoin annuel soit 45 000 € pour trois ans.

- En investissement : notre solde positif des années 2012 à 2014 s'élève à 98 262 €.

En 2015, nous avons consommé environ 45 000 € (somme qui sera arrêtée en juin 2016 et retirée de notre capital en 2017).

Il reste donc un capital global de 53 000 € environ.

Pour les travaux rue des Pyrénées : Les devis de mars 2015 étaient les suivants :

- Réfection chaussée (panneaux, ralentisseur inclus) : 155 000 € de travaux (admis en pool routier) soient 66 700 € de part communale.
- Création trottoirs 37 000 € de travaux qui seront subventionnés à 30 % soient 21 700 € de part communale.

Si on ajoute environ 20 000 € par an de part communale pour l'entretien des routes, on arrive à 148 400 € environ de part communale. Si on déduit le reliquat estimé à 55 000 €, on doit donc accumuler de l'ordre de 90 000 € sur notre enveloppe. On évalue donc à 30 000 € par an le besoin en pool routier.

L'ensemble des sommes est prélevé sur l'attribution de compensation (AC), somme que le SICOVAL redistribue aux communes selon des critères de 2006. Notre attribution était de 39 642 € annuel.

On déduira donc, selon les calculs ci-dessus, la somme « fonctionnement » soit 15 000 € annuel + 30 000 € annuels de plus pour l'investissement pour parvenir au 90 000 € espérés. On déduira donc environ 45 000 € de l'attribution de compensation soient - 3458 € (nous versons cette somme au lieu de recevoir notre AC).

*Le conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.*

## 8. Contrat de territoire et débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de territoire a été mis en place par le Conseil départemental et il vise à accompagner l'aménagement et le développement des territoires sur la période 2015-2017. Il est proposé aux conseillers l'étude sur les perspectives d'investissements suivante :

- Pour l'année 2016 : Signalétique/ Accessibilité/ Pool routier

Désignation des travaux	Etat d'avancement	Coût estimé	Subvention estimée
Achat et pose de panneaux de signalisation	Etude à faire	5 000 €	1 500 €
Radar pédagogique	Devis obtenu	3 000 €	900 €
Réparation vitrail église	faite	1 800 €	540 €
Mobilier école	Etude en cours	5 000 €	2 000 €
Pool routier :	Etude en cours :		
Plateau traversant	Enveloppe sur 3 ans	8 000 €	4 080 €
Rue des Pyrénées		150 000 €	76 500 €
	Total	172 800 €	85 520 €

- Pour l'année 2017 : Mise aux normes Halle aux grains / Meubles école/Accessibilité

Désignation des travaux	Etat d'avancement	Coût estimé	Subvention estimée
Mobilier école	Etude en cours	5 000 €	2 000 €
Signalétique : tableau lumineux	Etude en cours	Etude en cours	Etude en cours
Signalétique : déplacements doux	Etude en cours	Etude en cours	Etude en cours
	Total	200 000 €	120 000 €

- Pour l'année 2018 :
  - l'accessibilité
  - les déplacements doux : achat de parcelles
  - l'abri rugby
  - le plateau de sport sur terrain scolaire

## **9. Informations générales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal son souhait de présenter les vœux à la population. Cette cérémonie se déroulera le 29 janvier 2016 à 20h 30 dans la salle GRUVEL.

Les différentes démarches pour obtenir l'électricité dans la salle En Cabos semble aboutir. L'inauguration de la salle était prévue le 22 janvier 2016 mais elle sera renvoyée au 12 février car le délai d'organisation est trop court.

André DURAND informe les élus que le 12 mars 2016 la commune accueillera le tremplin Larsen. Ce tremplin est l'occasion pour les groupes ou solistes de montrer leur talent, de se mesurer aux autres, et de pouvoir, peut-être, décrocher la 1ère partie du festival, toujours dans un esprit de convivialité, de partage et de découverte artistique. C'est avant tout une opportunité pour ces jeunes groupes de faire partager leur univers sonore et de tenter, en 15 minutes, d'emballer le public et le jury.

## **10. Information sur les réunions du Sicoval**

La veille énergétique et sociale :

Dans le cadre de son plan climat, le Sicoval, en lien avec ses partenaires met en place une politique de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique qui se traduit par différentes actions : sensibilisation et accompagnement des ménages, mise en réseau des professionnels, aides aux travaux, etc. Elle est créée dans l'optique de regrouper les signalements et de les relayer vers un guichet unique : la plateforme RENOVAL.

Le service civique participera aux actions de lutte contre la précarité énergétique :

- L'identification des habitants en situation de précarité,
- Rencontres et visites auprès d'habitants, sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et orientation vers des professionnels spécialisés,
- L'animation du réseau de veille sociale sur la précarité énergétique,
- Animations auprès de différents publics sur la maîtrise de l'énergie,
- Rédaction de comptes rendus et suivi administratif des actions menées.

La mission sera exercée au sein du Service Ecologie territoriale et énergie, Direction de l'Aménagement de l'urbanisme et de l'habitat (DAUH) de la communauté d'agglomération du Sicoval.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h40.**